

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq et le onze mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOCHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Procurator(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
07 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Mme AYÇAGUER Elorri

Date d'affichage
07 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Mme IDIART Claudine

24 mars 2025
et publication du
24 mars 2025

DECISION N°5 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la perceptrice d'HASPARREN à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2024 du cimetiere communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à OSSES, le 11 mars 2025

Le Maire, OÇAFRAIN Jean-Marc

le(s) secrétaire(s) de séance

